



**VILLE DE SEYSSES**  
DIRECTION DE L'URBANISME

**ARRÊTÉ DE RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE**

N° 2024U-295

Dossier : DP 031547 24 U0092 Déposé le : 14/10/2024 Nature des travaux : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE Adresse des travaux : 720 ROUTE DE TOULOUSE 31600 SEYSSES	Demandeur : MADAME BALDASSA ELODIE 720 ROUTE DE TOULOUSE 31600 SEYSSES
---	---

Le Maire de la commune de SEYSSES,

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu la décision de non opposition à la déclaration préalable n° DP 031547 24 U0092 délivré le 17/05/2024 pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture situé 720 route de Toulouse 31600 Seysses ;

Vu la demande explicite de Madame BALDASSA Elodie reçue en mairie le 14/10/2024 en vue de retirer la décision ;

**ARRÊTE**

**Article Unique**

La déclaration préalable n° DP 031547 24 U0092 est RETIRÉE, sur demande explicite.

Certifié exécutoire,  
Reçu en Sous-préfecture : 31/10/2024

Affiché le 31/10/2024 jusqu'au 31/12/2024

Seysses le 24 octobre 2024

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP,



**RAPPELS RÉGLEMENTAIRES :**

**Publicité :** Copie du présent arrêté sera notifiée :

1. au pétitionnaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal;
2. à Monsieur le Préfet.

**Délais et voies de recours :** La présente décision peut être attaquée, devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, par le demandeur. Le bénéficiaire ou les tiers peuvent également saisir le Maire, s'il est l'auteur de la décision, le Préfet ou le Ministre compétent, d'un recours administratif. La non-réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.